

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal N°06/2020

Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Sous la présidence de Monsieur Cédric Mottier, la Commission des Finances (CoFin) s'est réunie le 25 août 2020 pour l'examen du présent préavis. La Municipalité incorporée était présente, à l'exception de Monsieur André Guex qui avait une séance avec le SAF.

Nous remercions les Municipaux qui nous ont présenté, selon leur dicastère, les investissements à venir pour les dix prochaines années, ainsi que leur vision de notre Commune pour cette même période et ont répondu aux différentes questions de la Commission.

La CoFin remercie la Municipalité pour tous les tableaux remis avant l'examen du préavis, que ce soit le plan des investissements remis à jour ainsi que les projections préparées avec BDO. Toutes ces informations ont permis aux membres de la COFIN d'avoir une vision des enjeux à venir pour notre Commune.

Au regard des différentes visions des membres de la Commission, il sera établi un rapport de minorité par 4 membres de cette dernière et ci-dessous le rapport des 5 autres membres de la Commission.

Examen du préavis

Les auteurs et signataires de ce rapport sont pleinement conscients des enjeux actuels pour notre Commune et son développement. Ils sont tout à fait d'avis que des investissements sont nécessaires. Nous devons répondre aux différents besoins de la population montaine pour améliorer des prestations et développer des infrastructures nécessaires telles que : la mobilité, les écoles, le pré et parascolaire (crèches, garderies, UAPE), les activités et commerces locaux, avoir une politique de durabilité, etc...

Il a été pris note de la position de la Municipalité qui demande aujourd'hui, au vu des investissements présentés, que le taux d'impôt communal soit relevé de 2.5 points, mais les signataires du présent rapport ne sont pas d'accord avec cette conclusion et estiment qu'il y a d'autres moyens pour répondre aux différents besoins de la population que l'augmentation du point d'impôt.

Moyens proposés pour garder le taux d'impôt communal actuel :

Tout en sachant qu'un travail important a déjà été fait, les auteurs du présent rapport proposent à la Municipalité de revoir les thèmes suivants, car ils estiment qu'il y a encore des économies à trouver, que ce soit dans les investissements planifiés ou dans les dépenses courantes de la Commune, ou encore dans les moyens de financement :

- Révision du plan des investissements, tant sur les montants et les délais de réalisation que sur les projets.
- Révision des dépenses courantes en mettant l'accent sur ce qui est nécessaire et utilisé par la population montaine, en sachant que notre Commune ne peut pas offrir autant de possibilité qu'à Lausanne qui est à notre porte.
- Rechercher des possibilités de trouver des partenariats publiques / privés.
- Possibilité de trouver des financements participatifs à un taux d'intérêt 0 avec des organismes qui sont aujourd'hui contraints de payer des intérêts négatifs.
- Si nécessaire, utiliser le plafond d'endettement validé pour cette législature (soit un plafond à 80 millions), soit la dette pour réaliser les investissements les plus urgents. Ceci avec un scénario de remboursement tenant compte de l'arrivée des nouveaux contribuables, et si le rythme de remboursement n'est pas réalisable en raison d'une capacité d'autofinancement insuffisante, il faudrait à ce moment envisager une hausse d'impôts, mais ceci en 2022 ou 2023.

Motivations pour garder le taux d'impôt communal actuel :

- La crise sanitaire actuelle va engendrer une paupérisation de la population du c\$Canton et de notre Commune, tant au niveau des entreprises que dans les ménages privés, voire à cause de licenciements, de RHT, de réduction du taux d'activité. Est-ce le moment d'augmenter les impôts ?
- La valeur du point d'impôt a tendance à diminuer depuis quelques années, ce qui démontre que la capacité contributive des habitants montains aujourd'hui est plus faible que celle d'il y a 10 ans. Il est donc sensé d'envisager que cette proposition d'augmentation d'impôt aura un impact important pour une grande part des ménages de la classe moyenne qui composent notre Commune et pour qui chaque franc compte. La classe moyenne, qui représente la majorité de la population de notre Commune ne devrait pas être encore plus pénalisée par une augmentation du point d'impôt et ainsi voir son pouvoir d'achat réduit d'autant plus.

- Suite à la crise sanitaire la Confédération et les Cantons ont mis des moyens financiers importants pour aider les entreprises et directement soutenir les emplois dans notre pays. Encore aujourd'hui, les plans de soutiens sont prolongés, voire augmentés ; il serait par conséquent curieux que notre Commune nage à contre-courant.
- Lors de notre séance du Conseil communal du 22 juin 2020, un message de soutien aux entreprises a été délivré par les Conseillers communaux qui ont fait don de leurs jetons de présence en demandant à la Municipalité de soutenir les entreprises montaines. Le message délivré par le présent préavis va à l'encontre du geste de soutien approuvé par les Conseillers communaux. Les entreprises de notre Commune offrent près de 8'000 emplois ; il est important d'en tenir compte dans la situation économique que nous vivons aujourd'hui et ne pas alourdir leurs charges.

En conclusion

La majorité des membres de la Commission des Finances propose au Conseil communal d'amender le présent préavis comme suit :

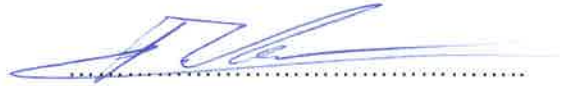
- Maintenir à 73.5 % de l'impôt cantonal de base les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2020.

La majorité des membres de Commission des Finances propose au Conseil communal d'accepter le point suivant du présent préavis comme suit :

- Maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2021 au même taux qu'en 2020.

Le Mont-sur-Lausanne, le 14 septembre 2020

Le Président : Cédric Mottier



Les Membres :

Arnaud Brûlé

Rapport de minorité

Christophe-Vincent Corbaz

.....

Elisabeth Corbaz-Schwarz



Olivier Maggioni

Rapport de minorité

Jean-Pierre Moser

Rapport de minorité

Claudine Testaz-Rouiller



Philippe Vaucher

Rapport de minorité

Le Rapporteur

Nadège Longchamp-Geiser

